Le 2 décembre a été glorifié, il est passé à l'état de crime légal. son auteur est mort dans son lit après Sedan, après la ruine de la France. Ses complices ont donné leur nom à des rues de Paris, pour le peuple, toutes les rigueurs pour l'Empereur toutes les bassesses. M. V. Hugo demande, au nom de la conscience publique, l'amnistie pleine et entière.

M. Paris, rapporteur, se présente à la tribune. On lui crie : non! non!

Le président donne lecture du texte de la proposition de loi relative à l'amnistie, de MM. V. Hugo, Pelletan, etc.

Le président demande si l'état entend passer à la discussion des articles.

Ont voté pour : les sénateurs de la proposition à savoir : MM. V. Hugo, Schœlcher, Perret, Scheurer-Kestner, Ferronillat et Laurent Pichat.

Il y a eu environ 15 ou 20 abstentions.

Ont voté contre les autres sénateurs, au nombre de 150 environ.

M. Tolain, auteur d'un amendement déclare qu'en présence du silence gardé par la commission et le gouvernement, il renonce à la parole et retire son amendement.

Une grande agitation succède à ces incidents. La séance est suspendue pendant quelques minutes.

M. Victor Hugo reçoit les compliments de ses collègues de l'extrême gauche du Sénat qui l'entourent.

Le Sénat approuve sans débat la proposition de M. Monnet relative à la nomination d'une commission des neuf membres chargée d'examiner la question de reconstruction des Tuileries.

Est approuvé aussi en première délibération le projet de loi ayant pour objet la création d'un *Institut agronomique* à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 3/4.

Le Sénat s'ajourne à mercredi pour l'interpellation Paris sur la circulaire aux préfets.

Le *Bien public* ayant publié d'indignes attaques contre le clergé breton à l'occasion de l'enquête de Pontivy, Mgr l'évêque de Vannes vient d'adresser au garde des sceaux la lettre suivante :

En visites pastorales, le 19 mai.

» Monsieur le ministre,

» J'ai le devoir de venir avec confiance, au nom de tout mon clergé, vous demander secours et protection. Un lâche imposteur a trouvé dans les bureaux du journal le *Bien public* une complicité qui ne saurait rester impunie. Que Votre Excellence daigne apprécier les diffamations mensongères publiées contre l'administration et les prêtres du diocèse de Vannes, sous ce titre grotesque : *Lettres du pays des soutanes*.

L'auteur anonyme de ces ignobles calomnies a sans doute mal interprété la récente circulaire émanée du ministère de l'intérieur dans le but de favoriser la liberté de la presse et du colportage. Quoi qu'il en soit, les lois d'un pays civilisé peuvent tout au plus, en pareil cas, accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le correspondant du *Bien public* est supposé écrire de *Pontivy, le 13 mai*. Jusqu'à preuve du contraire, je ferai à mes compatriotes l'honneur de les croire incapables d'un semblable méfait, qui, si je ne me trompe, doit être qualifié de délit.

Ne faut-il pas, en outre, y voir une manœuvre électorale?

Du moins, cette odieuse attaque vient mal à propos pendant l'enquête parlementaire dont nous sommes les témoins attristés, et pour laquelle le concours des gendarmes a été jugé nécessaire. Ce qui me fournit l'occasion de déclarer, après le collaborateur extraordinaire du *Bien public*, que, dans mon pays, le gendarme, aussi bien que le recteur et le gentilhomme, est respecté et mérite de l'être. Ici encore l'exception confirmerait la règle. Et, à cet égard, j'affirme que, chez nous, le *Bien public* n'aurait pour lui ni la qualité, ni la quantité.

» En attendant, Monsieur le ministre, qu'il vous plaise de prendre notre défense contre des adversaires qui ne recherchent que le scandale, je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

» Son très humble serviteur,

† JEAN-MARIE, *Ev. de Vannes*.

ÉTRANGER

Funérailles des Consuls à Salonique.

Nous lisons dans la *Correspondance universelle* :

Le 19 mai, à huit heures du matin, sur un signal au bateau-mouche de l'escadre française, tous les vaisseaux de guerre étrangers mouillés dans les eaux de Salonique s'embossaient le plus près possible du quai, en rang de bataille. Quelques minutes après, toutes les chaloupes débarquaient des détachements militaires.

Déjà, depuis l'aube, la garnison turque de Salonique avait occupé les quartiers populeux, ainsi que les trois principales grandes rues par lesquelles devait passer le cortége, et le commissaire turc, Vahan Effendi, avait répondu personnellement de l'ordre.

A dix heures, les vaisseaux de guerre, les pavillons et mâtures en berne, tiraient chacun cinq coups de canon.

Les forces étrangères près de 2,000 hommes, divisées en forts pelotons, s'échelonnaient depuis le quai jusqu'aux consulats, mousquetons chargés et sabres au côté, occupant en outre divers autres points stratégiques de la ville.

A dix heures et demie, la levée des corps avait lieu, et la forteresse commençait à tirer les 101 coups de canon exigés par les puissances.

Le cercueil du consul français était précédé de la musique du vaisseau-amiral, étendard déployé et couvert d'un crêpe. Le corps consulaire marchait en tête, suivi de tous les officiers des escadres en grande tenue, derrière lesquels venaient toutes les autorités civiles et militaires turques en grand costume.

La haie était formée par les marins étrangers.

Le palais du gouverneur avait abaissé son pavillon. Devant la porte de la mosquée il y avait un grand drap noir.

Tous les consulats avaient arboré leurs pavillons.

Un bataillon turc ouvrait la marche avec musique, drapeau avec crêpe; trois pelotons de marins la fermaient.

Tous les vaisseaux de guerre avaient leurs feux allumés, avec ordre au premier signal de bombarder les hauts quartiers de la ville.

A deux heures et demie, le cortége est arrivé au quai. Les honneurs militaires ont été rendus aux deux cercueils par les troupes turques ; puis l'escadre, pendant qu'on embarquait le corps de M. Moulin, a tiré vingt et un coups de canon.

Oraison funèbre prononcée par le consul général d'Italie.

Ordre parfait. Demain trois nouvelles exécutions.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Roubaix-Tourcoing, le 13 mai 1876.

Tissus. — Depuis notre dernier bulletin les affaires ne se sont pas améliorées.

Les craintes que nous exprimions alors ne se sont que trop tôt réalisées.

La mévente est venue surprendre si brusquement la fabrique, encore grandement occupée aux articles d'été, qu'il en est résulté aussitôt un trop plein préjudiciable aux intérêts de tous, attendu que pour l'écouler il a fallu tenter les acheteurs par de gros sacrifices.

Aujourd'hui, toute production de tissus d'été a complètement cessé, aussi le stock en est considérablement réduit.

On s'occupe activement des fantaisies d'hiver. Le haut commerce s'est déjà assuré, la plus grande partie de ses besoins. Celà a permis de remonter bon nombre de métiers qui chômaient depuis six ou sept semaines; mais pour être vrai nous devons constater que l'élan n'est pas aussi grand que les années précédentes.

Laines. — La situation est toujours précaire et on peut voir par le bulletin comparatif des opérations de nos deux conditionnements, que les quatre premiers mois de cette année ont donné des résultats beaucoup moins satisfaisants, que l'époque correspondante de l'année précédente.

Les circulaires lainières annoncent toujours la baisse; mais cette baisse ne porte le plus souvent que sur des qualités inférieures. Quoi qu'il en soit, les industriels restent dans l'incertitude et retardent leurs achats.

Cotons. — Prix toujours faibles.

Soies et Chappes. — L'extrême bon marché de cette matière en a ranimé l'emploi à Roubaix.

Filature de Laine. — L'alimentation est meilleure. Les prix de façon se relèvent depuis quelques jours; on voit par là que nous entrons dans une position plus satisfaisante.

Peignage. — Le peignage est fort alimenté jusqu'au mois de juillet, époque à laquelle de nouvelles ventes publiques auront lieu à Londres.

Filature de Coton. — Les commissions se terminent et il n'est pas probable que les nouvelles soient aux mêmes prix. Du reste le filateur peut les baisser, vu le prix du coton brut.

Voici le relevé comparatif des opérations faites par les deux bureaux de Conditionnement de *Roubaix - Tourcoing* pendant les 4 premiers mois de :

	1874.	1875.	1876.
Laine peignée,	7,044,305 k.	7,184,478 k.	6,887,122 k.
Laine filée,	429,796	498,532	506,857
Laine lavée et blousses,	25,330	29,506	52,660
Soie,	»	117	145
Coton filé	1,298,999	1,424,412	1,309,797
Kilos	8,800,409 k.	9,067,046 k.	8,756,981 k.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Préfet du Nord fait publier l'arrêté suivant :

Nous, Préfet du département du Nord, Officier de la Légion-d'Honneur,

Vu la délibération du Conseil municipal de Roubaix, du 8 juin 1875, tendant à obtenir la concession d'un réseau de Tramways suburbains, destiné à compléter celui de son enceinte, dont elle est concessionnaire ;

Vu les plans et profils des Tramways projetés, se composant de cinq lignes dirigées sur Mouveaux, Wattrelos et Lannoy, par le chemin de grande communication N° 7 et les routes départementales N°s 22 et 19, en traversant les territoires de Roubaix, Tourcoing, Mouveaux, Wattrelos, Lys-Lez-Lannoy et Lannoy ;

Vu la lettre de M. le Ministre des Travaux publics, du 10 octobre 1875;

Vu les pièces de l'instruction du projet, faite dans les communes ci-dessus désignées;

Vu les rapports de MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées des 24 mars et 10 mai 1876;

Vu le titre 1er de la loi du 3 mai 1841 et l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête d'utilité publique voulues par les lois et ordonnance précitées;

ARRÊTONS :

Art 1er — Les mémoire, plans et état estimatifs ci-dessus visés, seront déposés pendant vingt jours, du 24 mai courant au 12 juin prochain, à la Préfecture (division des Travaux publics), afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 2.— Un registre d'enquête sera ouvert au même lieu et pendant le même délai, pour recevoir les observations qui seraient faites sur le projet dont il s'agit.

Art. 3.— Une Commission, composée de sept membres, se réunira à la Préfecture du Nord, à l'expiration du délai ci-dessus fixé, pour, dans un autre délai de vingt jours, donner son avis tant sur le projet que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu.

Art. 4. — Sont nommés membres de cette Commission :

MM. DESROUSSEAUX, Membre du Conseil-Général, *Président*;

ROUSSEL-DEFONTAINE, Conseiller-Général et Maire à Tourcoing;

DEFFRENNES, Industriel, Maire à Lannoy;

POLLET, Brasseur et Maire, à Wattrelos;

VERNIER, Président du Tribunal de commerce de Roubaix;

H. BOSSUT, ancien Président du même Tribunal;

WATINE, Gustave, Industriel à Roubaix.

Art. 5.— Le présent arrêté sera publié et affiché dans les villes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, et dans les communes de Mouveaux, Wattrelos, Lys-lez-Lannoy et circonvoisines.

Ces publications sont constatées par des certificats des maires.

Fait à Lille, le 12 Mai 1876.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire-Général délégué,
COPIN.

Par décision récente prise par le ministre de la guerre, les hommes devant faire partie de l'armée territoriale qui ne se sont pas présentés aux appels, peuvent encore se faire inscrire jusqu'au *10 juin prochain*, terme de rigueur.

D'après une décision du ministre des travaux publics, la ligne directe de Calais à Dunkerque, par Bourbourg et Gravelines, s'ouvrira décidément le 16 juillet 1876.

La Compagnie du Nord revient de prendre la résolution de livrer à l'exploitation pour la fin de l'année, la section de Cambrai au Quesnoy, dont la longueur est de 32 kilomètres.

La Compagnie du Nord soumet en ce moment à l'homogation ministérielle un nouveau tableau de système d'abonnement sur ses lignes.

Or, ce nouveau tableau mérite qu'on s'y arrête, car il contient une innovation d'une réelle importance.

Désormais, on pourra s'abonner sur le réseau du Nord français pour des parcours atteignant jusqu'à 535 kil., c'est-à-dire le plus long parcours qu'accomplissent les traits tant sur la zône française que sur la zône belge.

L'innovation du chemin de fer du Nord est d'autant plus applicable que les autres réseaux français l'Est excepté, ne consentent d'abonnements que pour des parcours de 60 kilomètres au maximum.

MM. Mortreux et Fiquet, maire et adjoint de Genech, dit un de nos confrères, viennent d'adresser à M. le préfet du Nord, une lettre de démission, tout « en déplorant l'aveuglement de l'autorité. »

Un mendiant a été arrêté, ce matin, rue de Tourcoing.

Pour provoquer la générosité publique, notre homme allait de porte en porte, raconter qu'il avait vingt-quatre ans de service militaire et qu'il était blessé de la guerre.

Malheureusement il arriva à une porte derrière laquelle se trouvait un agent de police qui, en manière d'aumône, l'incarcéra à la prison municipale.

Ce pauvre diable se nomme Albert Gossey, il est originaire de Grammont (Belgique).

Ce matin, on arrêtait encore sur le Quai de Wattrelos, un individu qui vraiment n'y pensait guère. Paul Regnier est un ouvrier, âgé de 43 ans, d'origine belge; expulsé de France le 2 novembre 1861. il était revenu à Roubaix, et comme il y vivait depuis un certain temps déjà, il était dans la plus complète quiétude.

Mais la loi, est comme la mort, elle vous frappe quand on y songe le moins.

Un violent tumulte éveillait, la nuit dernière, les habitants de la rue Notre-Dame. C'était une vingtaine de jeunes gens que Cambrinus et le genièvre avaient mis en humeur folle.

Des sergents de ville firent, aujourd'hui matin, une enquête. Deux individus leur furent signalés comme étant les principaux perturbateurs : ce sont les jeunes Louis S... et Emile D... l'un liseur et l'autre bourrier.

Un commencement d'incendie a eu lieu hier matin vers 6 heures, chez les époux Desmettre marchand de charbon rue Questeur. Le feu a pris dans un plafond en papier. Les voisins accourus en toute hâte, sont parvenus à s'en rendre maîtres en peu de temps. Les pertes sont insignifiantes.

Voici un charretier peu traitable.

Samedi dernier, P. Adolphe traversait Marcq-en-Barœul avec une voiture attelée d'un cheval. Avant de quitter le village, il entra dans un cabaret pour en goûter le genièvre, et pendant ce temps, le cheval abandonné prit la fantaisie de se mettre en travers de la route rendant ainsi, même à un piéton, le passage impossible.

Sur ces entrefaites survint une autre voiture conduite par un jeune garçon de 16 ans, Léon S... Aidé d'un individu qui se trouvait là, Léon S... rangea, de côté, l'équipage d'Adolphe et s'apprêta à continuer sa route.

Au même instant P. Adolphe sortait du cabaret. Voyant deux hommes manœuvrer sa voiture, notre personnage, excité qu'il était par d'ardentes libations, s'emporta d'une fureur folle, et tombant sur les deux jeunes gens, armé de son fouet, il se mit à les fustiger d'importance.

Les deux garçons en furent quittes pour quelques éraflures et notre fougueux charretier pour un bon procès-verbal.

Un ivrogne fieffé, c'est V..... de Tourcoing. Dimanche dernier il se trouvait encore dans cet état intéressant qu'amène l'ivresse. Rencontré par des agents, il est invité à rentré chez lui, mais V.... n'aime pas l'ordre, il refuse formellement en lançant contre les sergents de ville une bordée d'injures Le violon s'ouvrit alors, et V ... vit avec une fureur toujours croissante ses portes se refermer sur lui.

On a retiré hier matin du canal de la Moyenne-Deûle, à Lille, et déposé à la Morgue, le cadavre d'un individu dont l'identité n'a pu être établie.

Il paraît avoir séjourné longtemps dans l'eau, car il se trouve dans un état de putréfaction très avancé.

On signale la disparition du nommé Adrien Dufemy, cabaretier, rue de la Vignette, 55 à Lille. Depuis jeudi matin il n'est pas rentré à son domicile.

Le train de Paris qui devait arriver à Lille, hier matin, à onze heures, est resté en détresse à quelques distance de Lille. Les voyageurs les moins patients en auraient été quittes pour faire à pied un trajet assez court.

Voici un genre de fraude inconnu jusqu'à ce jour, dit l'*Indépendance de Douai*.

On expédie presque tous les jours de grands paniers contenant des plantes vivantes — celles qui sont parvenues à la gare de Lille, étaient d'une nature toute spéciale et inconnu jusqu'à ce jour de tous nos botanistes, — elles ne peuvent naître, vivre et grandir non point dans la terre de bruyère ou le terreau, mais le croirait-on, dans le tabac?

La douane qui ne tient nullement à favoriser cette culture, a saisi les 45 kil. de tabac dans lesquels on les avait plantées.

DÉPARTEMENT DU NORD

Classement des

CHEVAUX, JUMENTS ET MULETS

Susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée.

(Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 1er août 1874, et du décret du 23 octobre 1874.)

AVIS

La commission instituée en exécution des lois et du décret précités pour procéder au classement des chevaux, juments et mulets susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée, se réunira à cet effet, à l'Abattoir de Roubaix, du 1er au 8 juin inclus, dimanche 4 et lundi 5 repos, à sept heures du matin sur l'emplacement qui sera désigné par le maire.

En conséquence, tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la commission, lesdits jour et heure, les chevaux, juments et mulets en leur possession, et ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour chevaux et juments, quatre ans pour les mulets).

De son côté, Monsieur le Maire, qui devra assister ou se faire représenter aux opérations, tiendra à la disposition de la commission le registre de recensement établi en exécution de la circulaire ministérielle du 20 octobre 1875, insérée au n° 49 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture. Il fournira à la commission une liste alphabétique des propriétaires, préparée à l'avance, ainsi que tous les renseignements qui lui seront demandés.

Il est appelé ici qu'en cas d'indisponibilité, le membre civil de la commission est suppléé par un conseiller municipal désigné à l'avance par le maire. Ce membre suppléant devra donc être invité à se tenir prêt à prendre part aux opérations de la commission.

Des instructions complètes et précises sont, d'ailleurs, insérées au n° 58 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture, année 1874. M. le Maire est prié de s'y reporter, afin d'être en mesure de renseigner tous les intéressés.

Les chevaux déjà présentés aux commissions pendant le mois de mars dernier ne seront pas visités à nouveau.

Les chevaux, juments et mulets ne font l'objet d'aucune estimation : ils sont seulement classés par catégorie.

M. le maire est prié de vouloir bien donner au présent avis la plus grande publicité, et de veiller à ce que tous les propriétaires intéressés soient informés des dispositions qui en font l'objet, et conduisent exactement leurs animaux devant la commission, sous peine d'y être contraints et poursuivis conformément aux lois.

Lille, le 1er mai 1876

Pour le préfet du Nord.
Le secrétaire-général délégué,
P. COPIN.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 mai.

Léon Bailleul, rue de l'Epeule, cour Lampe, 36. — Clémence Debosscère, rue d'Alma, fort Frasez, 5. — Léopold Kapprelle, rue de Beaurewaert, 62. — Benoit Verbeke, au Pile, rue n° 7, 1. — Louis Dewispelaere, rue de Sébastopol, 20. — Alexandre Desnerck, rue des Longues-Haies, cour Tranquille. — Victor Verniers, rue Bernard, 28. — Emile Dujardin, rue d'Archimède. — Zulma Boulanger, Grande-Rue, cour Piatel, 10. — Charles Baetens, rue des Longues-Haies, 157. — Henri Lefebvre, rue du Pile, 156. — Clémence Bulteau, rue des 3 Ponts, 61. — Joséphine Tjolle, rue de l'Epeule, cour Deflves, 9. — Léonie Vantieghem, rue de la Basse-Masure, 48.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 mai.

Marie Carrette, 73 ans, ménagère, rue de Lannoy, 280. — Charles Goethals, 1 an, rue d'Archimède, cité Saint-Emile, 14. — Hortense Pieters, 2 mois, rue du Fontenoy, cour Lariviere, 204. — Jean-Baptiste Taisne, au Pile, cité Vroman, 5.

Etat Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 mai. — Henri-Cyrille Lebrun, rue de Renaix. — Félix Varras, rue de Renaix. — Julie Hochard, rue de la Malsence. — Emma-Marie Vandamme, rue de Menin. — Marie Hardy, rue des Poutrains. — Célina-Samain, aux Orions. — Fidèle-Henri Vermeuvot, chemin des Mottes.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 mai. — Flavie Lebrun, épouse de Jean-Louis Stal, 42 ans, à la Marlière. — Louis Masurel, 23 ans 6 mois, fileur, aux Phalempins.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE-CONSTANTIN PROUVOST, marguillier et trésorier de la fabrique de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 21 mai 1876, dans sa 68e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi** et **service solennels** qui auront lieu le mercredi 24 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, n° 58.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 24 mai 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE WATTEL, époux de Dame ADÈLE D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 6 avril 1876, à l'âge de 59 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

Réunion générale des élèves des trois cours, mardi 23 courant, pour le cours de déclamation.

FRANCIS YONGE, professeur.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

	MONNAIE DÉCIMALE c.	DM.
Pain de ménage.		
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	33	00
Pain de deuxième qualité		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	36	50
Pain blanc.		
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	40	00
Pain de fleur dit pain français		
Composé de fleur de première qualité,		
Le pain de 125 grammes est taxé à.	5.25	
Les deux pains, à.	10.50	
Les quatre pains, à.	21.00	
Les huit pains, à.	42.00	

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 22 mai 1876.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 24 MAI 1876.

— 28 —

LES

Chevaliers de l'écritoire

X. LES TENTATIONS

(*Suite*).

Bon nombre de jeunes gens habitent bravement des mansardes et mangent leur pain sec trempé dans l'eau claire de l'espérance. Nous les admirons comme des exceptions, mais au fond nous les trouvons niais!

— Oh! dit Gabriel, appeler niaiserie le respect de soi et des autres!

— Niaiserie pure, je le répète! Demain, tout Paris saura que je suis saisi, vendu, exécuté; croyez-vous que cela me nuise? Pas le moins du monde! C'est un moyen de faire parler de moi! La réclame se sert de tout! Il nous importe peu comment on nous juge, pourvu que notre nom frappe sans cesse le tamtam de la publicité. Si vous voulez réussir, ne songez qu'à faire du bruit.

— Alors j'échouerai, dit Gabriel.

— Et vous resterez grand, n'est-ce pas? Marius à Minturnes! Un noble vaincu! Mais personne n'admire ces sublimités, mon cher monsieur Lefèvre! et tout le monde bat des mains devant ce romancier, le littérateur, le fantaisiste, qui tient le fleuret d'une main et la plume de l'autre! Vous travaillez déjà depuis longtemps?

— Quatre ans, dit Gabriel.

— Combien avez-vous gagné avec votre plume pendant ces quatre années?

— Combien? Quinze cents francs environ.

— Ce qu'il vous faudrait pour un mois.

— Le moyen! le moyen! demanda Gabriel.

— Prendre le contre-pied de ce que vous avez fait jusqu'ici. Ne pas remonter le courant, mais le suivre; saisir l'idée qui flotte dans l'air, devenir l'âme d'un succès, épouser les opinions nouvelles. Ne point croupir dans les revues qui ne sont lues que par mille abonnés convaincus, et prendre en main la flèche qui abat les momeries. Faire du drame, du roman, de la critique, tout ce que vous voudrez, mais entrer dans la camaraderie, sans laquelle rien n'est possible.

— Je n'ai pas d'amis, dit Gabriel.

— Voici ma main; une main loyale quand même. Je vous pousserai, je vous soutiendrai, vous vous lierez avec les nôtres, et votre situation sera faite avant deux ans. Sans cela, il faut y renoncer. La Société Jean de Falais et compagnie ne se borne pas à la maison Rumisard et à la feuille *le Progressiste*. Ses adeptes sont partout; vous les coudoyez à chaque pas. Nous vivons dans un siècle de raisonnement, de logique, de liberté, de liberté surtout!

— Et cette liberté sacrée, vous l'avouerez, les hommes comme Jean de Falais l'aliènent à leur profit...

— Au profit d'une idée, d'une idée qui profite à l'intérêt commun.

— Cela n'est pas prouvé.

— Du moins, elle vous profitera individuellement.

— Je ne me compte pas! dit Gabriel.

— Encore cette théorie d'abnégation et de vertu! c'est une maladie.

— Comme vous le dites.

— On guérit de tout! Tenez, ne trouvez-vous pas cette salle gaie et charmante à l'œil? A défaut de talent, ces actrices ont de la jeunesse et de la grâce; tous ces hommes, ou du moins la plupart des hommes que vous voyez dans ces loges, ont eu comme vous leurs heures de scrupule et leur minute de capitulation. Vous demeurez presque seul contre tous.

Soyez des nôtres et nous vous porterons. Je comprends que vous ne rentriez, pas au *Progressiste*, mais je tiens tous les journaux de Paris, et je puis protéger un frère en doctrine.

— Ne serait-il pas plus généreux de protéger un adversaire?

— Je ne le puis, nos serments sont graves, et nous ne pouvons les enfreindre. La misère est une laide chose, monsieur Lefèvre! Ceux qui ont vanté les greniers n'y ont jamais mis le pieds.

La faim n'inspire que des œuvres irritées ou maladives. Si vous n'avez pas encore le courage de vous poser en partisan de nos idées, soyez neutre jusqu'au moment où la force vous viendra, et l'on vous en saura gré.

La toile se leva, et Gabriel écouta nonchalamment la pièce.

Il réfléchissait malgré lui aux paroles du feuilletoniste.

Faute d'argent il devait se résoudre à toutes les souffrances, et sans doute un à un il descendrait les échelons de la misère.

Sa dernière place, la plus modeste de toutes, il l'avait perdue.

Quand le mois s'achèverait, il lui deviendrait impossible de conserver sa chambre garnie de vingt-cinq francs.

Avec un mot il trouverait une situation non seulement florissante au point de vue précuniaire, mais avantageuse à sa renommée. Non pas, il est vrai, une de ces renommées que rien ne souille et n'entame, mais cette renommée courante que le monde accepte sans la contrôler. Alliage dans lequel on trouve encore des parcelles d'or pur.

Puis, après plusieurs mois d'une lutte solitaire, dans laquelle il avait déployé une énergie croissante, mais souvent désolée, et dont lui même ne reconnaissait pas tout le mérite; après des veilles dans une chambre mal close et sordidement meublée, il se retrouvait transplanté tout à coup au milieu de cette société frivole, ennuyée, souriante, qui se presse aux théâtres et rayonne en pleine lumière.

Après son jeûne de distaction, l'effet de cette soirée fut prodigieux.

Il pourrait tous les jours avoir sa stalle à l'orchestre, s'il le voulait. Il lui suffirait de dire un mot, de donner une adhésion.

Aucune épreuve ne devait lui manquer ce soir-là.

Une loge, restée vide en face de lui, s'ouvrit à la fin de l'entr'acte de la seconde pièce, que devait suivre une féerie en vogue.

Dans cette loge prirent place Rumisard, Albine et Xavière.

La jeune fille n'aperçut pas d'abord, mais, quand leurs yeux se rencontrèrent, leur regard échangea tant de tristesse que Gabriel se sentit profondément ébranlé.

— Ici le plaisir! se dit le jeune homme en songeant à la salle illuminée, aux gais couplets, aux artistes; là le bonheur, au sein d'une tendresse grave et douce. Je ne me fais donc pas illusion? elle est malheureuse! Elle souffre! elle, Xavière... Et pour la consoler, qui a-t-elle? Une femme, une sainte, qui elle-même dévore ses larmes et endure le martyre de voir s'augmenter de jour en jour une fortune dont elle tremble toujours que la source ne demeure pas entièrement pure.

(*A suivre*).